



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2391

L'an Deux Mille Vingt et un et le 27 Juillet de 18h00 à 21h00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

#### Présents :

Mesdames Joëlle EYCHENNE, Christine TEQUI  
Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

#### Excusés :

Madame Elisabeth CLAIN  
Messieurs Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON , Alain ROCHET

#### Absents :

Monsieur Henri BENABENT

#### Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET  
Monsieur Jean-Paul FERRE a pouvoir de Monsieur Francis MAGDALOU  
Monsieur Christian LOUBET a pouvoir de Monsieur Alain MAYODON  
Monsieur Raymond BERDOU a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET  
Monsieur Daniel BESNARD a pouvoir de Madame Elisabeth CLAIN

#### Objet

**Délégation pour la signature de conventions pour la réalisation de travaux en  
coordination avec le SDE09**

Madame la Présidente expose qu'en vue de réaliser des travaux en coordination avec le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège, ci-après SDE09, et dans un souci d'efficacité administrative, il est nécessaire d'autoriser la Présidente à signer toutes conventions avec le SDE09 et ce pour toute la durée de son mandat.

En application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente peut recevoir une telle délégation de signature.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**

ledit rapport.

**AUTORISE**

Madame la Présidente à signer les conventions de coordination de travaux avec le SDE09 et ce pour toute la durée de son mandat.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du <u>28 JUIL 2021</u> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le <u>28 JUIL 2021</u>  <b>La Présidente Christine TEQUI</b> Reçu en Préfecture le : <u>28 JUIL 2021</u> Publié ou Notifié le : <u>28 JUIL 2021</u>
--